



# ACCUEIL JEUNES 11/17 ANS

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT

### PRESENTATION

L'Accueil jeunes de la ville d'Orvault est ouvert chaque été et également, sous une formule plus allégée, sur chaque période de petites vacances scolaires.

Cette ouverture répond au besoin des **collégiens et lycéens** du territoire de disposer d'un lieu pour se retrouver entre amis, partager et profiter des vacances, dans un espace où des professionnels les accompagnent vers plus d'autonomie. L'ambition est de les rendre acteurs de leur temps libre, qu'ils puissent formuler des propositions et prendre des initiatives, dans un cadre rassurant, adapté et respectueux de tous.

Le projet pédagogique s'inscrit dans le cadre des orientations du Projet Educatif et Citoyen (PEC) de la ville d'Orvault, à savoir :

- Un environnement bienveillant, sécurisant et facilitateur
- La construction d'individus épanouis
- Une ouverture aux autres et au monde

### LIEU ET GROUPES

L'Accueil Jeunes 11-17 ans est situé dans le bâtiment de l'ancienne école maternelle du Vieux Chêne (Bourg d'Orvault - accès par le 29 ter, rue Robert le Ricolais). Au sein de cette structure, les jeunes sont accueillis par une équipe d'**animateurs/trices qualifié-es**. L'Info Jeunes y assure aussi ponctuellement des temps d'accueil et peut ainsi venir en appui de l'équipe d'encadrement pour écouter et répondre aux questions individuelles des jeunes.

L'aménagement des espaces permet aux jeunes d'être accueillis tous ensemble mais aussi d'organiser des temps et des activités par tranche d'âge, en particulier sur la période estivale.

**Pour des raisons d'organisation, l'inscription administrative se fait par sous-groupe :**

- Accueil jeunes 11-13 ans : pour les 6<sup>èmes</sup> et les 5<sup>èmes</sup>
- Accueil jeunes 14-17 ans : de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale.

**Le fonctionnement et les horaires de l'Accueil Jeunes 11-17 ans diffèrent entre les périodes de petites vacances d'une part, et la période estivale d'autre part (cf. ci-après).**

### PETITES VACANCES (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps).

La structure est ouverte du **lundi au vendredi** (hors jours fériés), de **14h à 18h**, sauf exception calendrier précisée en amont par mailing aux inscrits.

L'accueil jeunes 11-17 ans s'inscrit dans des **modalités d'accueil souples** : les jeunes peuvent y venir juste en passage ou y rester tout l'après-midi, pour profiter de la structure et monter leurs animations, dans le respect des règles de vie collective. L'équipe d'animation est aussi là pour être force de proposition et animer l'espace de vie de l'Accueil Jeunes.

A la différence de l'été, il n'y a pas de programme de sorties planifiées avec demande d'inscription. L'accueil jeunes est un lieu à s'approprier, où chacun(e) est invité à venir pour y retrouver ses amis, discuter, jouer (tennis de table, baby-foot, espace détente, jeux de société...), proposer des activités et échanger avec les animateurs présents sur le site. Ponctuellement, des animations à l'extérieur peuvent être proposées, en fonction des envies formulées par le groupe.

Les équipes d'animation peuvent ouvrir la structure, en soirée, selon les envies des jeunes et les possibilités d'accueil. Ces soirées ne sont pas prévues à l'avance mais s'organisent à la semaine, avec les jeunes, et peuvent se clôturer à 22h30 au plus tard.

L'accès à la structure est strictement réservé aux jeunes préalablement **inscrits sur le plan administratif (cf. paragraphe « Inscription » ci-après)**.

## VACANCES D'ETE

Durant l'été, deux modalités de fonctionnement sont mises en place, selon le groupe auquel le jeune appartient :

### **POUR LES 11-13 ans (élèves scolarisés en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) :**

La structure est ouverte du **lundi au vendredi**, de **10h à 18h**, selon les modalités suivantes :

- Accueil matin : 10h à 10h30
- Accueil midi : 12h15 à 14h00 ; les jeunes ayant leur propre pique-nique peuvent rester déjeuner sur place ou arriver sur le temps du midi – pas de restauration municipale
- Départ échelonné de 16h à 18h

**Les entrées/sorties au sein de la structure ne sont possibles que pendant ces créneaux horaires d'accueil.** Les jeunes qui rentrent chez eux déjeuner peuvent revenir l'après-midi.

Par défaut, l'arrivée et le départ d'un jeune sur la structure se fait en autonomie. Si une famille souhaite que son enfant ne soit pas autorisé à quitter seul la structure, il doit le signaler expressément par écrit : [deej-animation-ej@mairie-orvault.fr](mailto:deej-animation-ej@mairie-orvault.fr) .

### **POUR LES 14-17 ANS (élèves scolarisés de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale) :**

La structure est ouverte du **lundi au vendredi**, de **14h à 18h**, avec possibilité d'organiser des sorties à la journée ou de prolonger l'accueil en soirée, selon les propositions d'animations des jeunes.

L'accueil des 14-17 ans s'inscrit dans des **modalités plus souples** : les jeunes peuvent y venir juste en passage ou y rester tout l'après-midi (comme aux périodes de petites vacances), pour profiter de la structure et monter leurs animations, dans le respect des règles de vie collective.

Les équipes d'animation peuvent ouvrir la structure, en soirée, selon les envies des jeunes et les possibilités d'accueil. Ces soirées ne sont pas prévues à l'avance mais s'organisent à la semaine, avec les jeunes, et peuvent se clôturer à 22h30 au plus tard.

**Pour chaque groupe**, un programme d'activités et de sorties est transmis par quinzaine. Les animations seront proposées, dans la mesure du possible, en fonction des idées formulées par les jeunes sur les précédentes périodes de vacances et au cours de l'été.

Si un jeune n'a pas fréquenté la structure sur les petites vacances, il doit obligatoirement s'inscrire administrativement (**cf. paragraphe « Inscription » ci-après**).

**Si un jeune de 14 ans souhaite rester sur le groupe des 11-13 ans** pour toute la période de l'été, la famille doit le signaler expressément par écrit : [deej-animation-ej@mairie-orvault.fr](mailto:deej-animation-ej@mairie-orvault.fr).

## INSCRIPTION

### **Adhésion annuelle :**

Toute famille souhaitant que son enfant profite de la structure doit effectuer une **inscription administrative**, valable pour la période annuelle (des vacances de la Toussaint 2025 à la fin des vacances d'été 2026). Cette inscription donne lieu automatiquement à la facturation d'une **adhésion unique et annuelle**. Le montant de cette adhésion est de :

- 5,10 € pour les familles orvaltaises de Quotient familial 1 et 2,
- 7,65 € pour les autres familles.

Cette adhésion est facturée via l'Espace famille le mois suivant l'inscription sur la structure. **Aucun règlement financier ne peut se faire sur place.**

Un jeune se présentant sans inscription est autorisé à découvrir sur un après-midi le fonctionnement de la structure, mais il ne pourra revenir sans avoir effectué au préalable les formalités administratives nécessaires.

### **Formalités administratives :**

Pour s'inscrire, le responsable légal doit compléter la Fiche Sanitaire **2025-2026** du jeune et la retourner à l'Espace Famille.

L'inscription administrative peut être effectuée à tout moment de l'année scolaire : une seule inscription est à réaliser pour l'ensemble des périodes de vacances.

Cette inscription administrative peut s'effectuer selon 3 modalités :

- Par internet, via [Mon Portail Famille](#) (après vous être connecté à votre compte) ;
- En transmettant le document (cf. page 6) par mail à [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr);
- En déposant ce document à la Direction Education Enfance Jeunesse (21 avenue Alexandre Goupil - Orvault).

## REGLES DE VIE

Chaque jeune s'engage à respecter les animateurs, les intervenants, les autres jeunes, les lieux, ainsi que le matériel dans l'enceinte de la structure et sur les lieux d'activités. Si le jeune manque de respect, il s'expose à un rappel oral et/ou à une sanction lui interdisant l'accès (temporaire ou définitif) à la structure, selon le degré de gravité du comportement (insulte, provocation, agression physique ou verbale, ...).

En tout état de cause, le responsable légal du jeune sera informé des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions prises à son égard, dans une volonté de dialogue constructif avec les familles.

Conformément à la loi, il est aussi rappelé que sont interdits le vol, la consommation d'alcool, de drogues et de cigarettes au sein de l'accueil.

Enfin, il est précisé que la Ville d'Orvault décline toute responsabilité concernant les objets personnels perdus ou abîmés pendant les heures de fonctionnement.

## **MALADIE /ACCIDENT**

Si un jeune présente de la température, il est demandé aux parents de le garder à domicile et de consulter un médecin afin que ses symptômes fassent l'objet d'un diagnostic médical.

En cas d'accident/maladie durant le temps d'accueil, la procédure est la suivante :

- Blessure sans gravité : les soins sont apportés par l'équipe d'animation, avec la trousse de secours dont le contenu est conforme à la réglementation en vigueur. Tout soin prodigué par l'équipe est consigné dans un registre pharmacie.
- Accident grave : les services de secours et les parents seront appelés. Le dossier d'inscription avec la fiche sanitaire du jeune sera remis aux services de lers secours.

## **DROIT A L'IMAGE**

Dans le cadre de l'accueil jeunes 11-17 ans, l'équipe d'animation peut être amenée à prendre des photographies de groupe, afin de garder en mémoire la vie de cette structure et communiquer auprès du grand public sur les animations proposées dans ce cadre par la Ville. Ces prises de vue seront réalisées de façon à ce qu'aucun jeune en particulier n'en soit le sujet principal. Elles seront conservées pendant 5 ans puis détruites. Un échantillon peut toutefois être conservé à des fins historiques par les archives municipales.

La Ville d'Orvault exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette prise de vue qui demeurera sa propriété exclusive. Elle s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur. Les prises de vue ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

\*\*\*

*Les informations nominatives collectées par les services Espace Famille et Animation Enfance-Jeunesse dans ce formulaire sont enregistrées et traitées de façon automatisée par la Ville d'Orvault – CS 70616 – 44706 ORVAULT CEDEX. Ce traitement a pour finalité d'instruire les demandes d'inscriptions administrative à l'accueil jeunes 11-17 ans pour l'année 2025-*

2026 et le suivi des jeunes qui est une action volontariste mise en place par la Ville. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont l'espace famille. Les prises de vue de votre enfant se font avec votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble des informations sur la protection des données personnelles est consultable dans le règlement intérieur sur Internet: <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/guide-familles>).

# INSCRIPTION ADMINISTRATIVE – ACCUEIL JEUNES 11-17 ANS

## ANNEE 2025-2026

**INSCRIPTION A L'ACCUEIL JEUNES : *cochez le groupe correspondant à votre enfant***

- Accueil jeunes 11-13 ans : collégiens (de la 6<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup>)
- Accueil jeunes 14-17 ans : collégiens (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) et lycéens (de la 2<sup>nde</sup> à la Terminale).

**Nom – Prénom du jeune inscrit :** .....

**Date de naissance :** ...../...../.....

**Niveau scolaire 2025/2026 :** .....

**N° tél. portable du jeune** (*information non obligatoire, mais utile pour la communication entre l'équipe encadrante et les jeunes*) : .....

**Coordonnées du Responsable légal, titulaire du compte famille :**

Nom-prénom : .....

Courriel : .....@.....

N° de téléphone : .....

**Nom-prénom du Responsable légal à contacter en priorité par la structure :**

Nom – prénom : .....

N° tél. portable : .....

**Droit à l'image : merci de cocher la réponse de votre choix :**

Je suis d'accord pour que les prises de vue de mon enfant soient publiées auprès du grand public à des fins d'illustration des animations jeunesse de la Ville (site internet municipal, pages Facebook de la ville d'Orvault, page Instagram de la structure et magazines municipaux).

Je refuse que mon enfant soit pris en photo à des fins d'illustration auprès du grand public des animations jeunesse de la Ville.

Je soussigné (Nom-prénom du responsable légal du jeune) .....

**reconnais avoir pris connaissance et accepter les modalités de fonctionnement de l'accueil jeunes 11-17 ans** dans le cadre de l'inscription administrative de mon enfant pour la période 2025-2026.

Fait le ..... / ..... / .....

**Signature obligatoire du jeune et du responsable légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

**Parent** (nom, prénom, signature) :

**Jeune** (nom, prénom, signature) :

**Votre inscription administrative sera validée dès lors que vous aurez transmis en complément la Fiche Sanitaire 2025-2026 de votre enfant.** Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Coordinateur jeunesse au 06 11 50 33 97 ou par mail à [deej-animation-ej@mairie-orvault.fr](mailto:deej-animation-ej@mairie-orvault.fr).